

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

## TPI DISPERROUTE

**TRAITEMENT PROFESSIONNEL des ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS  
NON RÉCUPERABLES à BASE d'HYDROCARBURES PÉTROLIERS  
RÉPANDUS sur les SOLS**

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de fonctions synergisées dispersantes et émulsionnantes sur bases végétales sélectionnées pour leur aptitude à la biodégradabilité.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ETAT PHYSIQUE : Liquide.
- . MASSE VOLUMIQUE : 1020 g/l +/- 20 g/l.
- . ASPECT : Limpide légèrement visqueux.
- . COULEUR : Très légèrement ambrée, sans ajout de colorant.
- . REACTION CHIMIQUE : Très légèrement alcaline.
- . pH pur : 9,90 environ.
- . BIODEGRADABILITE : Agent de surface de biodégradabilité supérieure à 90 % (Décret du 24.12.1987 ).
- . Odeur : Agréable de coco.

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Dispersable dans l'eau.
- . Ne contient pas de solvants chlorés ou hydrocarbonés pouvant attaquer le revêtement routier, les goudrons ou les enrobés bitumineux.
- . Caractère lipophile dominant, permet de lutter contre les dépôts, rejets et écoulements accidentels d'huiles et dérivés, non solubles dans l'eau, contre les composés d'hydrocarbures répandus, ne pouvant être recueillis à la surface des sols, routes, etc.
- . Favorise le nettoyage des souillures d'origine pétrolière et leur dispersion suite à des écoulements ou renversements accidentels d'huiles, fuel, hydrocarbures, imprégnés sur des surfaces ou sols irréguliers, difficiles à nettoyer, surfaces gravillonnées, enrobés bitumineux.
- . Est utilisé dans les entrepôts, stockage de produits pétroliers, proximité d'installations portuaires, industries, par les services routiers et autoroutiers professionnels, municipalités, centres de secours professionnels, pompiers garages, agents de l'équipement, endroits où le risque d'écoulement accidentel non intégralement récupérable existe.
- . Favorise les nettoyages des axes de circulation et réduit les risques d'accidents provenant des trottoirs, des chaussées rendues glissantes par des dépôts d'huiles ou d'hydrocarbures.
- . Par son pouvoir dispersant et nettoyant, évite également les pertes d'adhérence, risques d'" aquaplaning " en période de pluie par la diminution du pouvoir drainant sur les routes rendues plus dangereuses par des renversements de carburants, d'huiles, hydrocarbures, rejets et autres liquides non polaires.
- . Son pouvoir dispersant et hydratant favorise la biodégradabilité des polluants hydrophobes.

**DISPERSANT  
HUILE et  
GASOIL  
Sans danger  
pour le goudron  
et les  
revêtements  
bitumineux**



**ROUTE  
GLISSANTE**



R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

Révision n° 2 – HJMJ - 213252

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

## MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI DISPERROUTE**

### **MODES ET DOSES D'EMPLOI**

#### **NETTOYAGE des SURFACES :**

- . Baliser la zone concernée.
- . Recueillir avec l'absorbant approprié le maximum possible d'hydrocarbures renversés et procéder ensuite au nettoyage des surfaces.
- . A partir d'une dilution dans de l'eau à raison d'une partie pour 5 à 7 parties d'eau selon la nature et l'importance de l'écoulement accidentel.
- . Appliquer en pulvérisation basse pression sur la surface souillée.
- . Laisser imprégner.
- . Activer le traitement du nettoyage à l'aide de tout moyen mécanique à disposition, jet d'eau, pompes haute pression, lance de pompier, balayeuse de route,... afin de favoriser la dispersion et le nettoyage des surfaces, sols, routes, autoroutes, etc.
- . Terminer par un rinçage complet à l'eau claire.
- . Vérifier en fin de nettoyage et avant de rendre au trafic que l'état de glissance des surfaces nettoyées est conforme aux exigences de sécurité.

### **RECOMMANDATIONS**

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Contient

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques

- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . En cas de contact avec la peau, les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- . Protéger du gel au stockage.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

#### **Extrait conditions de vente :**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.